Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 11 Chaâbane 1445
21 Février 2024

N° 23

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **374**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **374**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **374**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **377**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **378**
Avis aux créanciers **381**
Convocations
Sociétés anonymes **382**
Divers
Avis au public **384**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV **385**
Bilan de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV **388**
Bilan de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV **391**
Bilan de l'UBCI UNIVERS Actions SICAV **394**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Le nom de la société privée locale "Sanat Jadi".

Type d'entreprise : locale

Montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars

Adresse du siège social : Belkheir, Province Gafsa

Sujet de l'entreprise : éligibilité

Production et valorisation des industries traditionnelles et tourisme environnemental

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt des statuts de la société auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa : 23/01/2024 sous le numéro 3606.

Domaine juridique : Il sera placé un nombre de 50 actions, correspondant à 10 000, à payer immédiatement et à distribuer à ceux qui souhaitent contribuer à une base d'actions pour chaque personne, selon ce qui est stipulé au chapitre 6 des dispositions générales du chapitre premier, du décret présidentiel n°15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés privées et en cas de dépassement du nombre fixé, les notifications seront faites par notaire signé et de nouvelles actions seront ajoutées au capital de la société.

L'assemblée générale constitutive se tiendra au cours du mois d'octobre 2023 dans la délégation Belkheir.

Fondateurs :

- Chérif Khadr
- Mahdi Rashidi
- Reem Rashidi
- Nabila Triki
- Awatif Salem.

2024R00391SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Clinique Générale et Cardiovasculaire de Tunis

Société anonyme

Au capital de 5 400 000 Dinars

Voie X 2 - Cité El Khadhra - 1003 Tunis

Registre de commerce : N°B118591997

Matricule fiscal : N°047376J/A/M/000

1. Suivant le PV du Conseil d'Administration du 8 Févier 2024 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 12/02/2024 sous le n°24800897 Quittance n°M015196 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises (RNE), Dossier n°202411336 du 14/02/2024.

Il a été décidé la nomination du Directeur Général Monsieur Abdessatar Ben Hamida.

2024400330SANB2

SANCELLA S.A

Société anonyme

Au capital de 18.160.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0496781S

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société Sancella SA en date du 25 Août 2023 enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 02 Février 2024, Enregistrement n°24801140, Quittance n°M020024, il a été décidé de renouveler le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Farouk Zouhir, titulaire de la CIN n°05463470 du 8/10/2010, avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de son mandat d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur l'exercice 2025.

Le procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au RNE en date du 12 Février 2024.

Référence Dossier n°202410786.

2024400335SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE ETABLISSEMENTS BEN SOLTANE & COMPAGNIE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 180.000 DT

Siège social : 134, Route du Bac, zone industrielle 2040 Radés

M.F : 46191/X/A/M/000

Par ses délibérations, objet du procès-verbal en date du 30 novembre 2018, enregistré à la recette des finances de Place de la République Radés en date du 9/01/2019 sous le n°19700073 Quittance n° M001857, dont un exemplaire a été déposé au Registre de commerce de première instance à Ben Arous le 14/5/2019. Il a été décidé ce qui suit :

- Transfert de propriété des actions par succession

- Mise à jour des statuts et notamment les associés.

2024R00380SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 14/02/2024, enregistré le 15/02/2024 à la recette des finances Klibia,

quittance n°M014673 enregistrement n°24200452 Sté H & H représentée par son représentant juridique Mr Houssem Daoud a vendu à Mr Mouadh Ben Abdesattar Ben Kilani Ben Daoud la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que réparation des téléphones portables et ses accessoires sis à l'avenue des martyrs Klibia Nabeul.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de Maître Slim Astta l'avocat à son bureau sis bureau n°13 Rue Sidi Abdelkader Klibia Nabeul dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 16/02/2024.

2024R00377FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kabaria le 14/02/2024 quittance n°M013477, enregistrement n°24200461. Mr Mohamed Fetoui a vendu à Mr Issam Hammami la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tout commerce sis RD-CH, Immb. Assaada, Route Zaghouan, Bloc 02, Local n°04, Ouardia 02 Tunis.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocat Abdel Kader Ben Romdhan sis 10 Rue If Nouhel Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2024R00378FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/02/2024 et enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 9/02/2024 sous le numéro M017396 et enregistré sous le n°24201055. Les cédants, Madame Zohra bent Said Ben Mohamed Boamod titulaire de la C.I.N n°03401626 délivrée le 13/12/2019 a cédé à titre de vente à Mr Chadli ben Marzoug titulaire de la C.I.N n°03408594 délivrée le 02/7/2021, la totalité du fonds de commerce exploité de vente "les vêtements et les chaussures et des produits cosmétiques" dans le local sis à Houmt Essouk Djerba.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 16/2/2024.

2024R00381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 6/2/2024, rédigé par maître Rym Kchaou avocat près de la cour de cassation sis 2 rue AAcha mutuelle ville - Tunis son matricule fiscal 1015834x, portant signatures légalisées en date du 6 février 2024 à Tunis, enregistré à la Recette des Finances rue de Paradis - Ariana le 12 février 2024, quittance n°020287 enregistrement n°24201426.

La société nour pour commerce, au nom de son représentant légal, ayant dénomination sociale MORA, société à responsabilité limitée ayant pour identifiant unique RNE 1109930P, demeurant rue Hafouz Sfax, a vendu à la société AZARD CONFECTION, au nom de son représentant légal, société à responsabilité limitée ayant pour identifiant unique RNE 1801331 G, demeurant rue Haroun Rachid Kassar Said -2 Dawar Hichir.

Le fonds de commerce de boutique pour vente vêtements et chaussures sis résidence frères Boukrea, B 105 Avenue de l'Union du Maghreb Arabe - la Soukra - Ariana, tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, - sans dénomination commerciale.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les vingt jours de la publication légale sur le journal Officiel de la République Tunisienne au siège de la société AZARD CONFECTION, demeurant à rue Haroun Rachid Kassar Said - 2 Dawar Hichir.

Cette annonce est parue dans les journaux Achourouk et Le Quotidien du 16 février 2024.

2024R00382FCCC2

Hiba d'un fonds de commerce

Par acte notarié établit par les notaires Boujema Galebi et Tawfik Khelifi en date du 7 février 2024 enregistré à la recette des finances Kairouan le 9 février 2024 quittance n°M002703 Hiba de Marouen El Khadraoui à Mr Mohamed Taher El Khadraoui tout le fonds de commerce et ses composantes physiques et morales exploité au commerce de bijoux rue 7 Novembre Kairouan. Les objections sont acceptées à l'adresse ci-dessus comptant 20 jours, de la parution de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

L'annonce publiée au journal le Quotidien du 17/2/2024.

2024S00225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 01 décembre 2023 rédigé par maître Hamdi Zouabi avocat à Sousse immeuble les arcades, Av. Ibn El Jazzar, Sousse enregistré à la recette des finances Monastir sous le n°23208760 quittance n°M081885 Monsieur Amer Ben Ali Ben Abdallah Boubaker de la CIN n°04005085 a vendu au profit de la société «Zaghmouri Scala» représentée par son gérant Monsieur Mohamed Ali Ben Khmaies Saadaoui d'identification fiscale n°1848299C/A/M/000 tout le fonds de commerce dans le local sous le nom La scala sis à la Zone touristique Skanes Monastir 5000 exploité comme un café de catégorie 1 et restaurant avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions seront déposées au bureau de commissaire aux comptes Maître Yassine Boudriga sis au complexe borj Khfacha B5-28 Av. de la République 5060 Monastir et dans un délai de (20) jours à compter de la date parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» le 9/02/2024.

2024S00228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 21/12/2023 et le 11/01/2024 et enregistré à la recette des finances La Gare le 23/01/2024, sous le n°24200449, quittance n°M006228 La société AMRI COFFEE TEA AREA «ACTA» a vendu à la société Sudintech plus la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 12 rue de la Jordanie Tunis exploité comme restaurant et salon de thé.

Toutes les oppositions doivent être présentées auprès de Maître Nasreddine Mouelhi l'avocat à la cour de cassation à son cabinet sis au 01 Rue d'Egypte Lafayette Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 3 Février 2024.

2024400336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente signé le 30/01/2024 et 01/02/2024 inscrit à la recette des finances de Djerba Midoune le 8/02/2024 quittance n°M013687 sous n°24200722 (annonce du 13/02/2024 au journal Echourouk n°IP224/1363) Monsieur Mounir ben Hamdane eben Hadj a vendu à la société cafés ben Yedder identifiant unique n°0047072V tout le fonds de commerce (boutiques n°112 et 114) exploités pour la vente de cafés et produits alimentaires et cafés et vente des équipements de cafés cité a l'avenue Salah ben Youssef Midoune Djerba, les oppositions prévues seront reçues dans un délai de 20 jours dés la parution au JORT à l'adresse de maître Dbara Mohamed sis au 43 avenue Habib Thameur Ariana.

2024400342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte du 6/1/2024 SSP en date du 25/01/2024, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 25/01/2024 sous le n°24200336 quittance n°006242M.

Madame Nejet Bent Hamadi Khemiri titulaire de la CIN n°05620311 demeurant à cité Riyadh Bizerte nord a vendu à Monsieur Ali Ben Ahmed Jouini titulaire de la CIN n°01557122 demeurant à Rue Baccar Jbal Kbir Bizerte nord la totalité du fonds de commerce sise au Borej Ghamez rue Nadhour Bizerte Café Catégorie 1.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse indiquée ci-dessus dans les délais légaux.

Il est déposé au journal quotidien à la date du 15/2/2024.

2024400349FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 12/01/2024 enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 16/01/2024 sous le n°24300167 quittance n°M004431 Mr Fathi Ben Mohamed Ben Atig a loué à Mr Ezzeddine Ben Ali Bejaoui le fonds de commerce destiné comme Café 1ère catégorie n° RNE 1856478A sis au n°5 rue Ali Belhouane Tunis pour une durée de 8 ans débutant du 01/02/2024 au 31/01/2032.

Cette annonce est parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 16/02/2024.

2024T00180FCCC3

Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de la Goulette le 22/3/2023 quittance n°74373 enregistrement n°23304729.

La société Ws Coffee son matricule fiscal 1519724 R a loué à La Société Nouvelle Sensation son matricule fiscal 1565549E tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour un restaurant et salon de thé sis dans le siège principal Immeuble Carrefour médical n°8 Ain Zaghouan 2046 La Marsa Tunis et un local secondaire sis au RDC Résidence Aicha local n°1 l'Aouina Tunis; à Mr. Mohamed Raouf ben Attayib ben Hssan Touati titulaire de la C.I.N n°04788293

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 18 février 2024.

2024400321FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP signé du 30/01/2024 et enregistré à la recette des finances Bab Souika le 01/02/2024 enregistrement n°24300299, quittance n°M008831, Mr. Khaled ben Mohamed ben Hssine Dahich titulaire de la C.I.N n°00518286 à Mr Essayid ben El Mohsen ben Ali Afli titulaire de la C.I.N n°07581172 tout le fonds de commerce destiné pour l'activité la grillade sis au Bab El Khadhra n°108 Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 16 février 2024.

2024400337FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16 octobre 2023 enregistré à la recette des finances à Charguia le 27 octobre 2023 sous le numéro 23308320 quittance n°m111121 Mr Khoubeib ben Ezzeddine ben Ahmed Louati domicilié au 96, rue Jabrane Khalil Jabrane Cité El Mansoura Ariana Nord Gouvernorat de l'Ariana, a loué tout le fonds de commerce sis au 48, rue Alin Savary Cité El Khadra Tunis avec ses éléments matériels et immatériels à la société Tunisie Soft Services Identifiant unique au RNE numéro 1126047S représentée par son gérant Mr Anis Nasri CIN n°08309092 pour une durée de deux ans renouvelables à partir du 01 novembre 2023 au 31 octobre 2025 et les oppositions sont recevables à

l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne sachant que cet avis a été publié dans deux quotidiens Essabah et le Temps en date du 16 Février 2024.

2024400345FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Tunisienne de Management, d'Innovation et de l'Entreprenariat (@MIE)

Siège social : 12 Avenue Hédi Chaker - 2010 Manouba

Sujet : Association Scientifique.

Objectifs :

- Promouvoir la recherche scientifique dans les domaines du management, de l'entreprenariat et de l'innovation.

- Encourager la coopération avec d'autres universités et institutions pour échanger des connaissances.

- Encourager la participation des femmes dans les domaines de la gestion et de l'entreprenariat.

- Travailler à améliorer la transformation numérique et l'utilisation de la technologie dans la société.

- Renforcer la coopération entre les entrepreneurs et ceux existants pour échanger des expériences et des idées.

- Promouvoir l'éthique et la responsabilité sociale des institutions de la société.

- Sensibiliser à l'importance de l'entreprenariat et de l'innovation dans le développement de l'économie.

Présidente : Karima Dhaouadi

Secrétaire générale : Ibticem Ben Zammel

Trésorière : Hela Fourati.

2024T00170APSF1

Constitution d'un Syndic

Syndic des copropriétaires de la résidence Erraoudha 2

Résidence Erraoudha 2, Chotrana 1, Soukra

Selon PV du syndic des copropriétaires de la résidence Erraoudha 2 en date du 30/4/2023, au siège du syndic sis à Résidence Erraoudha 2, Chotrana I, Soukra, et enregistré le 28/7/2023 à la recette des finances Borj Louzir sous n°M059129. Il a été décidé la nomination de :

- Mr Mohamed Ghazi Zaatour : Président.

- M Mohamed Elhedi Smaoui : Trésorier.

2024T00181APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Sportive Féminine Beni Khiar

Adresse de l'association : Boulevard de l'environnement immeuble zouaoui appartement el yasmine 8060 Beni Khiar.

Objectifs de l'association :

L'association a pour objectif de former et encadrer les jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités physiques et techniques et de les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives soumises sous la tutelle des fédérations sportives concernées.

Spécialités de l'association : HANDBALL ET TENNIS DE TABLE

Membres de l'association :

Présidente : Dorsaf Boudiche

Vice présidente : Sonia Ben Henia

Trésorière : Houaida Zouaoui

Secrétaire général : Mohamed Hédi Jedidi

Membre : Makram Dardouri.

2024R00376APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Mash'had de Théâtre et des Arts.

Adresse : Maison de la culture sened 2190 - Gafsa.

Objet : Culturel.

Objectifs :

- Encourager les jeunes pour réaliser ses créations culturelles.

- La participation aux festivals et manifestations culturelles.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

- Réaliser des activités culturelles au bénéfice de l'enfant.

Dépôt reçu : N°10682/ date : 14 septembre 2022.

Membres :

Président : Faouzi Soudani.

Secrétaire générale : Adel Sendi.

Trésorier : Ramzi Sendi.

2024R00385APSF1

Association du théâtre de Nefta

Adresse : Maison de la Culture, Mustafa Kharif Nefta

Conformément au procès-verbal du 10/7/2022, au procès-verbal d'une inspection judiciaire exécutée par M. Walid Lammansa, le 10/7/2022, et à la notification de l'Administration Générale des Associations dirigée par le gouvernement le 02/8/2023, il a été décidé d'élire le nouvel organe de direction de l'association et de mettre à jour le statut (Visa numéro 41 de 1988).

Les Membres :

Président : Nizar Benbelkacem

Trésorier : Al-Azhari Nasr

Secrétaire général : Saleh Ahloh

Membres : Majdi Al-Siddiq et Al-Zeina Al-Niha.

2024R00386APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : "BH BANK" (anciennement "LA BANQUE DE L'HABITAT"), Société anonyme, immatriculée au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le numéro B138811996, dont le siège social est situé au 18 Avenue Mohamed V, ayant pour domicile élu le cabinet du Maître Besma Abbessi, Avocate près de la cour de cassation, dont l'étude est au A7, 1 étage, résidence l'Etoile du nord, rue Ahmed Hamza, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis.

Partie saisie : «La SOCIETE IMMMOBILIERE BOUGAMRA», SARL, RC B15322001, MF : 751563K, dont le siège social est au 94 rue Radhia Hadad (Rue Yougoslavie précédemment) Tunis.

Avocate poursuivante : Maître Besma Abbessi, Avocate près de la cour de cassation, dont l'étude est au A7, 1 étage, résidence l'Etoile du nord, rue Ahmed Hamza, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis. MF n° 0376544N.

Immeuble mis en adjudication : la totalité des immeubles revenant à titre de propriété à la partie saisie, objet des titres fonciers N° :

- 587989 Nabeul dénommé «El banafsej 1» il s'agit d'une parcelle de terrain situé à Grombalia - Nabeul d'une superficie de 2067 m² (parts).

- 587991 Nabeul dénommé «El banafsej 3» il s'agit d'une parcelle de terrain situé à Grombalia - Nabeul d'une superficie de 2057 m² (parts).

- 587994 Nabeul dénommé «El banafsej 6» il s'agit d'une parcelle de terrain situé à coté de borj Cedria - Grombalia - Nabeul d'une superficie de 1432 m² (parts).

- 588002 Nabeul dénommé «El banafsej 15» il s'agit d'une parcelle de terrain situé à Grombalia - Nabeul d'une superficie de 2980 m² (parts).

Mise à prix :

Un million cent trente six mille huit cents cinquante dinars (1.136.850,000 D). Un million cent trente un mille trois cents cinquante dinars (1.131.350,000 D). Sept cent quatre vingt sept mille six cents dinars (787.600,000 D).

Un million six cents trente neuf mille six cents dinars (1.639.600,000 D) auquel s'ajoutent les frais judiciaires.

Date et lieu de la vente : Lundi 25/3/2024 à 9 Heures du matin et suite devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul.

Visite de l'Immeuble mis en vente : Pendant la journée durant toute la semaine.

Pour de plus amples renseignements, un exemplaire du cahier des charges est à la disposition des éventuels acquéreurs auprès du greffe du tribunal de première instance de Nabeul et à l'étude de l'avocate poursuivante Maître Besma Abbessi, Avocate près de la cour de cassation.

La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un Avocat et après la consignation au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Pour les étrangers ils doivent obtenir au préalable une autorisation du gouverneur de Nabeul.

2024T00165VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Slah Eden Hamdi, ayant son domicile élu à la Sté de recouvrement BEST RECOVERY SERVICES, 67 Avenue Habib Bourguiba 4ème étage B 22 Ariana 2080.

Partie adverse :

Khalid Trab, demeurant à souk ilattarin n°42 Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Monther Mansi, Avocat, ayant son cabinet au 67 avenue Habib Bourguiba 4ème étage B 18 Ariana 2080. MF 1525679/S/A/P/000.

Immeuble :

Un magasin qui vend des parfums et des cosmétiques demeurant à souk ilattarin n°42 Tunis d'une superficie de 2.5 mètres carrés.

Mise à prix :

Quinze mille quatre cent vingt-quatre dinars et 200 millimes (15.424.200 D).

Visite de l'immeuble :

Tous les jours, sauf samedi et dimanche, la journée.

Pour de plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis et l'étude de l'avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 19/3/2024 à partir de 9h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis au palais de justice.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis en plus des autorisations administratives nécessaires.

2024R00375VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Mohamed Bouchahda, titulaire de la CIN n°04013096 demeurant à l'avenue de la République Teboulba.

Les poursuivies : Ali Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba Monsef Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Dalila Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Souad Bouchahda demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Fradj Bouchahda, demeurant à l'avenue de la République Teboulba

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour de cassation dont le siège est à l'avenue de la République Teboulba.

L'immeuble à vendre : Maison traditionnelle sise à l'avenue de la République Teboulba, ayant une contenance de 407 mètres carrés, limitée au nord Nabil Bouchahda et l'est rue et par le sud rue et l'ouest par Fradj Bouchahda.

Ladite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : Tel que arrêtée par l'expert judiciaire M Bouraoui Waer nommé suivant l'ordonnance sur requête n°9632 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 02/01/2024 est fixée à Quatre vingt quinze milles sept cent vingt dinars "95 720.000 dinars". Outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 27/3/2024 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilière du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2024S00227VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40% du prix d'ouverture

Le créancier saisisseur : Jihen Bent Bennour Bennour, femme au foyer, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia, Carte d'identité nationale n°08266089 et qui a élu son lieu de contact le bureau de son avocat Maître Kamel Chérif sis à l'avenue Béchir Sfar Mahdia, Immatriculation fiscale : 0701828/P-A-P-000.

A l'encontre de : Mourad Ben Mohamed Hédi Ben Ali EL Hak, Bijoutier et résidant au 11, rue du Liban immeuble Bhar Hammam Chott Ben Arous, Carte d'identité nationale n°05152461.

Le bien immobilier saisi : Tout l'immobilier objet du titre foncier n°38722 Ben Arous dénommé «Villa Pati» et composé d'une seule pièce dont la superficie totale est sept ares et quatre soixante dix huit centiares (7 ares, 78 centiares). L'immobilier se présente en un terrain où il est construit des constructions à usage d'habitat conformément au jugement de la cour mixte en date du 02 avril et 29 octobre 1896. Le titre n°1133; 1598, 4439, 46109 et 82254 et conformément au décret daté du 24 Janvier 1936, l'immobilier a été parcellé à 798 parts au nom de la partie adverse et ses associés. La part de la partie adverse s'élève à 159.50 parts de la totalité de tout l'immobilier qui s'élève à 798 parts. Le titre foncier établi par la direction de la propriété foncière succursale de Ben Arous comprend les informations suivantes :

N° du titre : 38722 Ben Arous

Nom du propriétaire : Mourad Ben Mohamed Hédi Ben Ali Ben Mohamed Hak et Béchir Ben Taïeb Ben Ali Werfelli et Salah Ben Mohamed Ben Salah Mars et Habib Ben Salah Ben Mohamed Mars et Hédi Ben Béchir Werfelli.

Adresse de l'immobilier : Les jardins de Méliane près Zahra donnant sur deux rues Superficie : Sept ares et soixante-dix-huit centiares.

Nombre de pièce : Une seule pièce

Contenance de l'immobilier : Terre nue

Référence de l'enregistrement : Dépôt 02 Volume 2005 n°187 Ben Arous

Ce titre est établi en application du jugement de la cour mixte en date du 02 avril et 29 octobre 1896, titre n°1133 - 1598 - 4439 - 46109 - 82254.

Mise à prix : La mise à prix de l'immobilier saisi est fixée à quatre vingt seize mille deux cent vingt dinars 276 millimes (DT 96220, 276) après déduction de 40% et les frais fixés par le tribunal sont en sus dont les frais fixés pour la dernière audience fixés à trois mille huit cent vingt huit dinars 827 millimes (DT 3 828, 827).

Date et lieu de l'adjudication : La vente de l'immobilier est fixée auprès de la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Ben Arous le jeudi correspondant au quatorze mars deux mille vingt quatre (14/3/2024) à neuf heures du matin et les heures qui suivent.

Visite de l'immeuble : Il est possible de visionner le bien immobilier mis à la vente et de le visiter à tout moment.

Participation à l'adjudication :

La participation à l'adjudication est permise à tout intéressé par le biais d'un avocat non stagiaire et après avoir présenté une justification du blocage du tiers de la mise à prix. Quant à la participation des étrangers, elle est assujettie à l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2024S00230VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Poursuivants : Compagnie Internationale de Leasing, au nom de son représentant légal, société anonyme, RNE n°0381878S, 16 Rue Jean Jaurès Tunis.

Partie saisie : Hamdi Bahri, Entrepreneur en construction, demeurant à kassas Bouali Sakeit Eddayer Sfax, Titulaire de la CIN 08775047.

Avocat poursuivant : Maître Hassene Abid, Avocat, Rue Ali Bech Hamba, imm. El Manar 1er étage, Sfax.

L'immeuble à vendre : la totalité de la propriété consistant en un terrain nu clôturé et ayant une porte en acier d'une superficie (897 m²) sis à la Route de Tunis Km 16 Sidi Salah Sfax dans une route secondaire à gauche vers le centre ville. Ses dimensions de l'est vers l'ouest 66.51 m et vers le sud 3m et vers l'est 35.80m et vers le sud 24 m et vers l'est 27.15 et vers le nord 27.90m. Elle est limitée des cotés Nord par une mosquée et de l'Est par les héritiers de Mohamed ben Brahim Ben Salah, du coté Sud par Ayman Zamit et du coté Ouest par Abdlatif Riguen. Elle est composée aussi de quelques nouveaux arbres et dans son coin nord est existe un garage de 8.45 de longueur et de 4.10 m de largeur et sa superficie est environ 34 m et son toit est en béton et ayant une porte en acier.

Mise à prix après réduction de 40% : Trente six milles dinars (36.000.000 DT) outre les frais.

La vente aura lieu le lundi 18 Mars 2024 à partir de 9 heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax Rue Abou El Kacem Echabi Sfax.

L'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine pendant le temps du travail. Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou le cahier des charges a été déposé et au cabinet de Maître Hassene Abid avocat au Rue Ali Bech Hamba, imm. El manar 1er étage, Sfax.

2024X00197VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Cabinet de Maître Maazoun Kamel

Avocat Immeuble Intilaka - Sfax

Partie poursuivante : Nader Dagdoug ayant choisi son adresse au cabinet maître Maazoun Kamel immeuble Intilaka bloc "A4" 2ème étage Sfax.

Partie saisie : Ali Aloulou, titulaire de la Cin n°05259371, demeurant au 67, Rue Houssin Bouzayen pic ville Sfax 3000.

L'immeuble destiné à vendre : la totalité d'un terrain sis à la route Menzel Chaker klm3 zanket Hssairi Sfax superficie de 648 m² clôturée de tous les cotés, limité du coté nord et Est et ouest par des voisins et du coté sud par une Rue d'où son entrée.

Le terrain englobe une villa moderne haut standing d'une superficie couverte de 260 m² et un studio équipé d'une cuisine au coin sud ouest. Elle comprends aussi un local technique au coin nord ouest, la villa comprend un salon et salle séjour et un couloir marbrés et 3 chambres avec des placards avec carrelage de luxe et 2 salles de bain en parterre et mur en céramique et une cuisine et réservoir d'eau pluviale. Les toits habillés en faux plafond en plâtre. Elle comprend aussi un escalier menant à la terrasse, une véranda du coté sud et une véranda du coté nord. Les vitres sont en aluminium avec rideaux de bonne qualité les portes sont en bois noble. L'éclairage est par des lustres et lampes. L'immeuble est équipé par des cameras de surveillance de tout les cotés et par la climatisation centrale. L'immeuble est lié par les réseaux publics d'électricité et gaz et eau potable et assainissement.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 Avenue Ahmed Aloulou la matinée du lundi 13/3/2024 à partir de 9 heures du matin.

Mise à prix : 683.760.000 D.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif. Plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024X00199VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Lamia Ben Ounis

Avocate près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 310751K/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : Salah Hermassi, caution solidaire et hypothécaire de le Sté Commerciale SABRA, (C.I.N n°1865494) demeurant 11 rue Lassoued Ben Abdallah route Haffouz, Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Lamia Ben Ounis avocate près la cour d'Appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F. 3260 Kairouan dénommé "SANA" d'une superficie de 487 m² sis ancienne route de Hafouz Mansoura Gouvernorat de Kairouan consistant en une construction repartie en un rez-de-chaussée exploité en un café loué par Mr Mohamed Ben Mabrouk Meskini moyennant un loyer mensuel de 2.000 DT et un étage à usage d'habitation composé d'un appartement principal : Hall- séjour - 2ème Hall : séjour - 3 chambres - cuisines - salle d'eau - salle de bain - séchoir- 2 appartements secondaires l'un composé d'une salle à manger - 3 chambres - cuisine - salle d'eau, le 2ème 2 chambres - cuisine - salle d'eau. Le tout en bon état et alimenté en eau et en électricité.

Mise à prix : (1.114.950,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 25 Mars 2024 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Kairouan à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024400344VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Saïdi Abdelkarim

Avocat à la cour de cassation

22 Bis, Rue Habib Thameur - Tunis

Tél : 71 336 664

Matricule fiscal : N°723866Q/P/A

A la demande de :

Ibrahim Ben Bechir Ben Belgassem Abidi son avocat Maître Saïdi Abdelkarirn, avocat à la cour de cassation matricule fiscal n°0723866Q/P/A, 22 Bis Rue Habib Thameur 2ème étage Tunis.

Contre :

1/ Mr Ali Ben Mostapha Ben Mohamed Amara - de nationalité tunisienne - demeurant au 12 Rue D'Alger Marsa Ouest Tunis.

2/ Madame Khawla Bent Elmokhtar Ben Ahmed Elkhchini - de nationalité tunisienne - demeurant au lotissement des agriculteurs Route Hafouz Kairouan.

L'avocat poursuivant :

Maître Saidi Abdelkarim, avocat à la cour de cassation, matricule fiscal n°0723866Q/P/A, 22 Bis Rue Habib Thameur 2ème étage - Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

Il consiste de toutes les parts indivises revenant à Monsieur Ali Amara et Madame Khawla Elkhchini soit 400 parts indivises du titre foncier n°9736 Zaghouan nommé «Salha 502» sis à la zone connue "El Rouiguia" Zaghouan d'une superficie totale de 88000 parts, déposé à l'administration foncière de Ben Arous le 11/4/2014 vol 2014/3 n°643. Tel que décrit et expertisé par Mr Mahmoud Ben Abdelkader Ben ABDA, l'expert judiciaire selon son rapport par ordonnance sur requête n°83018 délivrée par le président du tribunal de première instance de Zaghouan le 28/12/2022.

Mise à prix :

Elle est fixée à cinquante deux milles neuf cents quarante Dinars 052 millimes (52.940,052 D), selon le rapport d'expertise sus indiqué en sus des frais légaux et les honoraires d'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieux de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des ventes immobilières auprès du Tribunal de première instance de Zaghouan sis à Zaghouan, le lundi vingt-cinq mars deux mille vingt quatre (25/3/2024) à partir de 9 heures concernant l'affaire n° (inscrite sous le n°269).

Visite et constat des lieux :

L'immeuble objet de la vente peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux sans conditions préalables.

Observations :

Toute personne concernée peut consulter le cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du T.P.I de Zaghouan et au cabinet de l'avocat poursuivant. Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix conformément au dernier paragraphe de l'art 425 du CPCC et designer un avocat à cet effet. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2024400351VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société "TMTC" - SARL

18 Avenue Maghreb Arabe 4071 Sousse

RC : B1585852012

MF : 1244746Y/A/M/000

CNSS n° : 536080-58

Faisant suite au jugement rendu par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 25/12/2023 dans l'affaire n°227/31, le Tribunal de Première Instance a décidé d'autoriser la société à poursuivre son activité de manière autonome, à conserver tous les emplois, et approuver le programme de sauvetage conformément au rapport complémentaire préparé par l'administrateur judiciaire, M. Laarif Sadok.

Nomination de Mr Laarif Sadok comme observateur des travaux de mise en œuvre sous la supervision de la juge commissaire, Mme Nadia Lilli.

Autorisation d'inscrire le contenu de ce jugement au Registre National des entreprises et de le publier au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024S00231VEPA2

Changement d'un mandataire de justice

En vertu de décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 5/02/2024 dans l'affaire n°25 a reçu le 9/02/2024, il a été décidé la nomination de Mr Saifeddine Sbai en tant que mandataire de justice sur la dite succession du défunt Mr Alala Echawich au lieu de Mme Sameh Lakhmiri pour continuer les affaires du mandataire précédent. Tous intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire susmentionné au 19 rue Naplouse deuxième Etage Tunis.(tél : 29771784/92508028).

2024400339VEPA2

Changement d'un mandataire de justice

En vertu de décision rendue par le Tribunal de première instance du Tunis en date du 5/02/2024 dans

l'affaire n°48 a reçu le 9/02/2024. Il a été décidé la nomination de Mr Saifeddine Sbai en tant que mandataire de justice de la dite succession du défunt Mr Enasser Esghaier au lieu de Mme Sameh Lakhmiri pour continuer les affaires du mandataire précédent. Tous intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire susmentionné au 19 rue Naplouse deuxième Etage Tunis (tél : 29771784/92508028).

2024400340VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite n°889

Société EKIP-INDUS Confection

Société à responsabilité limitée

I.U : M0984774

Capital social : 221.500 dinars

Siège social : Rue Ibn Maja résidence Elfol rez-de-chaussée 1003 cité Elkhadra Tunis

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de TUNIS le 01/3/2024 sous le numéro 889, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la Société EKIP INDUS, son identifiant unique M0984774, considérant qu'elle est suspendue du paiement de ses dettes, à partir de la date du 3/7/2022, la nomination de Mme GHAYA TAJ ELMOLK BELKHOUJA Juge-commissaire de la faillite et Mme Khalfi Sihem en qualité de Syndic de faillite. Le tribunal prononce l'apposition des scellés. Dans un délai de 10 jours à compter du prononcé du jugement de faillite, le syndic de la faillite procède à la publicité par l'insertion d'un extrait du jugement dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans l'un des journaux quotidiens de langue arabe, il en est fait mention au registre national des entreprises.

Le jugement est mentionné sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société ainsi que sur les autres registres publics où il y'a inscrit des biens de la société en faillite et la mention d'une hypothèque immobilière au profit des créanciers dans un délai de 15 jours à compter du prononcé du ce jugement.

Le greffe du Tribunal doit afficher l'extrait du jugement au tribunal de première instance de Tunis, le transmettre au procureur de la République, au greffe du registre national des entreprises, ainsi qu'au syndic régional de l'arrondissement où se trouve le siège principal de la société débiteur et ce dans un délai de dix jours à compter du prononcé du jugement.

Il appartient aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publication du jugement de faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours ainsi qu'à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien, selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Khalfi Sihem, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2024400343VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 4 Avril 2024

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0447178/F.N.M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière ALYSSA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Jeudi 4 Avril 2024, à 8h30, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement des mandats d'administrateurs;

- Fixation des jetons de présence,

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2024T00171SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 4 Avril 2024

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0633363 /V.N.M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière SALAMMBO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le jeudi 4 avril 2024, à 9h30, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement des mandats d'administrateurs;

- Fixation des jetons de présence,

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2024T00173SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 4 Avril 2024

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0644763 /S.N.M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière HANNIBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le jeudi 4 avril 2024, à 9h45, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement d'un mandat d'administrateur,

- Fixation des jetons de présence,

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2024T00175SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Avril 2024

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0707304 /Q.N.M

Messieurs les actionnaires de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Jeudi 4 Avril 2024, à 10h, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement des mandats d'administrateurs;

- Fixation des jetons de présence,

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2024T00177SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES DE MATERIEL ET DE TRAVAUX «SOMATRA-GET»

S.A au capital social de 16.500.000 dinars

Matricule fiscal : 1451 E/A/M/000

Siège social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'entreprises, de Matériel et de Travaux «SOMATRA-GET» sont convoqués en assemblée générale ordinaire fixée pour le mardi 19 mars 2024 à 9h au siège de la société sis à la place Erroussafi Mutuelle-ville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard enregistré à la convocation de l'AGO pour l'approbation des états financiers de l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport d'activité sur l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes, général et spécial, se rapportant

à l'exercice 2022 et l'examen et approbation des conventions signées selon l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et désignées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022 clôturés au 31 décembre 2022.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7. Approbation sur la désignation des membres au conseil d'administration.

8. Renouvellement du mandat des membres au conseil d'administration

9. Attribution des montants de jetons de présence des membres du conseil d'administration.

10. Attribution au représentant légal les pouvoirs nécessaires pour réaliser les procédures d'enregistrement et de publication.

2024400346SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES DE MATERIEL ET DE TRAVAUX

«SOMATRA-GET»

S.A au capital social de 16.500.000 D

Matricule fiscal : 1451 E/A/M/000

Siège social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'entreprises, de Matériel et de Travaux «SOMATRA-GET» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire fixée pour le mardi 19 mars 2024 à 11 h au siège de la société sis à la place Erroussafi Mutuelle-ville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'approbation de la poursuite des activités de la société suivant les exigences de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Augmentation du capital de la SOMATRA-GET.

3- Révision des statuts de la société.

4- Attribution au représentant légal les pouvoirs nécessaires pour réaliser les procédures d'enregistrement et de publication.

2024400347SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MENA CAPITAL PARTNERS SA

Capital social : 3000.000 Dinars

Raison sociale : INTERMEDIAIRE EN BOURSE

Siège social : 5 BIS rue du Lac de Tibériade Les Berges du Lac 1053

RC : B1107551996

MF : 496886BAM000

Messieurs les actionnaires de la société MCP sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 22 mars 2024 à 11h30 au siège de la société MENA CAPITAL PARTNERS sis au 05 bis rue du Lac de Tibériade 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 et présentation des comptes du dit exercice ;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2023 ;

3) Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2023;

5) Jetons de présence ;

6) Quitus aux administrateurs ;

7) Question diverses.

2024400350SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Suite à une demande de mise à jour numéro 60832 présentée au tribunal immobilier le 3 mars 2017 par Monsieur Hichem Ben Amor Aoun représenté par son avocat maître Mohamed Ben Dkhil, tendant obtenir la mention au titre foncier numéro 505053 Tunis S2/584148 Nabeul de la mutation de propriété de Monsieur Salah Ben Ali Ben Mohamed El Fehri au profit de son frère Mohamed de tous ses droits dans la parcelle 1624.

Toute personne concernée peut, à partir de la publication de cet avis et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, présenter son opposition ou intervention au greffe du Tribunal immobilier de Nabeul.

2024R00379DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Atef Ben Amor Ben Hassan Ben Mohamed Jaffel, titulaire de la CIN n°08446362, pour le compte de son père Mr Amor Jaffel, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/19116, objet du titre foncier n°119620 Sousse sis au bord de la Rue à Sidi Abdelhamid, Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sahloul - Sousse sous n°148 le 14/02/2024.

2024S00232DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mohamed Habib Ben Mohamed Miled Ben Abdelhamid Derbel avise le public qu'il possède la totalité d'un appartement au deuxième étage couvert de surface 90 m² environ en cours de construction son escalier commun à l'est sise à la route Gremda km 1 Sfax suivant un contrat de donation daté le 22 septembre 2023 dressé par les notaires Malek Turki et Ahmed Borni.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2024X00196DIVD2

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0447178/F.N.M

BILAN DE LA SOCIETE Arrêté au 31/12/2023en (DT)

Libellé	Note	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS			
Portefeuille-titres	**3.1**	**45 437 616,424**	**42 546 965,116**
a- Obligations et valeurs assimilées		45 437 616,424	42 546 965,116
b- Autres valeurs		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	**3.2**	**14 743 136,978**	**17 209 073,544**
a- Placements monétaires		10 875 693,012	10 199 431,027
b- Disponibilités		3 867 443,966	7 009 642,517
Créances d'exploitations	**3.3**	**0,000**	**0,000**
Autres actifs		**0,000**	**0,000**
TOTAL ACTIF		**60 180 753,402**	**59 756 038,660**
PASSIF		**153 515,368**	**287 718,964**
Opérateurs créditeurs	**3.4**	131 215,509	241 402,085
Autres créditeurs divers	**3.5**	22 299,859	46 316,879
ACTIF NET		**60 027 238,034**	**59 468 319,696**
Capital	**3.6**	**56 580 560,145**	**56 807 462,834**
Sommes distribuables	**3.7**	**3 446 677,889**	**2 660 856,862**
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		313,412	323,032
b- Sommes distribuables de l'exercice		3 446 364,477	2 660 533,830
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**60 180 753,402**	**59 756 038,660**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0447178/F.N.M

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Revenus du portefeuille-titres	**3.1**	**3 057 233,736**	**2 625 274,806**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 057 233,736	2 625 274,806
Revenus des placements monétaires	**3.2**	**897 525,226**	**906 408,157**
Total des revenus des placements		**3 954 758,962**	**3 531 682,963**
Charges de gestion des placements	**3.8**	**-517 411,214**	**-573 520,287**
Intérêts des mises en pensions	**3.9**	**0,000**	**-2 416,884**
Revenu net des placements		**3 437 347,748**	**2 955 745,792**
Autres charges	**3.10**	-85 792,967	-89 839,510
Résultat d'exploitation		**3 351 554,781**	**2 865 906,282**
Régularisation du résultat d'exploitation		94 809,696	-205 372,452
Sommes distribuables de l'exercice		**3 446 364,477**	**2 660 533,830**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-94 809,696	205 372,452
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		38 825,780	65 155,828
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		0,000	13404,500
Frais de négociation de titres		0,000	0,000
Résultat net de l'exercice		**3 390 380,561**	**2 944 466,610**

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0447178/F.N.M

VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA SOCIETE Arrêté au 31/12/2023en (DT)

Libellé	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.01.22 au 31.12.22
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**3 390 380,561**	**2 944 466,610**
a- Résultat d'exploitation	3 351 554,781	2 865 906,282
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	38 825,780	65 155,828
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	13404,500
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	**-2 494 484,160**	**-2 432 627,103**
AN3- Transactions sur le capital	**-336 978,063**	**-12 912 185,291**
a- Souscriptions	**35 359 957,311**	**54 137 114,060**
- Capital	34 005 900,000	52 671 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-193 270,240	-360 456,878
- Régularisation des sommes distribuables	1 547 327,551	1 825 770,938
b- Rachats	**35 696 935,374**	**67 049 299,351**
- Capital	34 274 400,000	65 112 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-196 041,771	-447 267,079
- Régularisation des sommes distribuables	1 618 577,145	2 384 466,430
VARIATION DE L'ACTIF NET	**558 918,348**	**-12 400 345,784**
AN4- Actif Net		
a- En début de l'exercice	59 468 319,696	71 868 665,480
b- En fin de l'exercice	60 027 238,034	59 468 319,696
AN5- Nombre d'actions		
a- En début l'exercice	571 545	695 948
b- En fin l'exercice	568 860	571 545
VALEUR LIQUIDATIVE	**105,521**	**104,048**
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	**5,89%**	**4,63%**

2024T00172BCFA5

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0633363 /V.N.M

BILAN DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	97 769 880	82 707 752
Obligations et valeurs assimilées		97 769 880	80 627 452
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	2 080 300
Placements monétaires et disponibilités		34 514 741	24 001 854
Placements monétaires	5	31 885 611	18 979 905
Disponibilités		2 629 130	5 021 949
Autres actifs	6	243	264
TOTAL ACTIF		**132 284 864**	**106 709 870**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	163 301	309 578
Autres créditeurs divers	8	39 481	37 598
TOTAL PASSIF		**202 782**	**347 176**
ACTIF NET			
Capital	9	124 408 190	100 820 391
Sommes capitalisables			
Sommes distribuables de l'exercice		7 673 891	5 542 304
ACTIF NET		**132 082 082**	**106 362 694**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**132 284 864**	**106 709 870**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0633363 /V.N.M

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE Arrêté le 31/12/2023en (DT)

Libellé	*Note*	*Année 2023*	*Année 2022*
Revenus du portefeuille-titres	10	5 946 025	4 354 227
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 946 025	4 354 227
Revenus des placements monétaires	11	1 043 990	947 711
Revenus des prises en pension	12	2 195 705	645 454(*)
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**9 185 720**	**5 947 392**
Intérêts des mises en pension		-	(1 209)
Charges de gestion des placements	13	(1 174 592)	(751 427)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**8 011 128**	**5 194 756**
Autres charges	14	(167 222)	(126 883)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**7 843 905**	**5 067 874**
Régularisation du résultat d'exploitation		(170 014)	474 430
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**7 673 891**	**5 542 304**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		170 014	(474 430)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		56 485	23 741
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		71 534	83 043
Frais de négociation		(182)	(1 441)
RESULTAT NET DE L4EXERCICE		**7 971 742**	**5 173 217**

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0633363 /V.N.M

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE Arrêté le 31/12/2023 (en DT)

Libellé	*Année 2023*	*Année 2022*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	7 971 742	5 173 217
Résultat d'exploitation	7 843 905	5 067 874
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	71 534	83 043
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	56 485	23 741
Frais de négociation de titres	(182)	(1 441)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	17 747 645	31 715 465
Souscriptions		
- Capital	102 132 335	71 405 600
- Régularisation des sommes non distribuables	5 664 468	13 875 773
- Régularisation des sommes distribuables	3 192 049	1 951 930
Rachats		
- Capital	(85 147 084)	(45 244 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 732 060)	(8 796 337)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 362 063)	(1 477 501)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**25 719 388**	**36 888 683**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	106 362 694	69 474 011
En fin de l'exercice	132 082 082	106 362 694
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	843 715	582 099
En fin de l'exercice	985 856	843 715
VALEUR LIQUIDATIVE	133,977	126,064
TAUX DE RENDEMENT	6,28%	5,63%

2024T00174BCFA5

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0644763 /S.N.M

BILAN arrêté le 31/12/2023 (en DT)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	651 835	816 959
Actions et droits rattachés		2 312	2 518
Obligations et valeurs assimilées		649 523	814 441
Placements monétaires et disponibilités		169 859	200 611
Disponibilités		169 859	200 611
Autres actifs		12	-
TOTAL ACTIF		**821 706**	**1 017 570**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	1 113	3 917
Autres créditeurs divers	6	28 002	25 248
TOTAL PASSIF		**29 115**	**29 165**
ACTIF NET			
Capital	7	780 101	968 132
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	(685)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		12 487	20 958
ACTIF NET		**792 591**	**988 405**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**821 706**	**1 017 570**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0644763 /S.N.M

Etat de résultat Arrêté au 31/12/2023 (en DT)

Libellé	Note	Année 2023	Année 2022
Revenus du portefeuille-titres	8	49 855	57 832
Dividendes		138	134
Revenus des obligations et valeurs assimilées		49 717	57 698
Revenus des placements monétaires	9	-	4 148
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		49 855	61 980
Charges de gestion des placements	10	(8 870)	(11 669)
REVENU NET DES PLACEMENTS		40 985	50 311
Autres charges	11	(26 710)	(26 550)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 275	23 761
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 788)	(2 803)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		12 487	20 958
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 788	2 803
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(206)	(32 026)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		1 197	32 592
Frais de négociation de titres		(184)	(496)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**15 084**	**23 832**

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0644763 /S.N.M

Etat de variation de l'actif net arrêté au 31/12/2023 (en DT)

Libellé	Année 2023	Année 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	15 084	23 832
Résultat d'exploitation	14 275	23 761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(206)	(32 026)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 197	32 592
Frais de négociation de titres	(184)	(496)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(18 616)	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(192 282)	(42 299)
Souscriptions		
- Capital	583 166	308 400
- Régularisation des sommes non distribuables	236	17 704
- Régularisation des sommes distribuables	7 673	3 376
Rachats		
- Capital	(771 856)	(345 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(385)	(20 268)
- Régularisation des sommes distribuables	(11 115)	(6 511)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(195 814)**	**(18 467)**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	988 405	1 006 872
En fin de l'exercice	792 591	988 405
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	9 061	9 427
En fin de l'exercice	7 295	9 061
VALEUR LIQUIDATIVE	108,648	109,083
TAUX DE RENDEMENT	1,65%	2,13%

2024T00176BCFA5

UBCI UNIVERS Actions SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF : 0707304 /Q.N.M

BILAN DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

Libellé	Note	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS			
Portefeuille-titres	3.1	1 326 418,916	943 873,083
a- Actions et droits rattachés		1 326 418,916	943 873,083
Placements monétaires et disponibilités	3.2	273 425,649	308 431,715
a- Placements monétaires		0,000	0,000
b- Disponibilités		273 425,649	308 431,715
Créances d'exploitations		0,000	0,000
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		1 599 844,565	1 252 304,798
PASSIF		30 741,531	33 716,899
Opérateurs créditeurs	3.3	5 844,380	7 714,780
Autres créditeurs divers	3.4	24 897,151	26 002,119
ACTIF NET		1 569 103,034	1 218 587,899
Capital	3.5	1 550 316,287	1 201 509,637
Sommes capitalisables	3.6	18 786,747	17 078,262
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		18 786,747	17 078,262
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 599 844,565	1 252 304,798

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UBCI UNIVERS Actions SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF : 0707304 /Q.N.M

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Revenus du portefeuille-titres	3.1	**73 527,619**	**61 988,111**
Dividendes		73 527,619	61 988,111
Revenus des placements monétaires		**0,000**	**0,000**
Total des revenus des placements		**73 527,619**	**61 988,111**
Charges de gestion des placements	3.7	**-21 357,309**	**-17 508,500**
Revenu net des placements		**52 170,310**	**44 479,611**
Autres charges	3.8	-28 945,880	-27 170,357
Résultat d'exploitation		**23 224,430**	**17 309,254**
Régularisation du résultat d'exploitation		-4 437,683	-230,992
Sommes capitalisables de l'exercice		**18 786,747**	**17 078,262**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 437,683	230,992
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		112 827,958	3 352,536
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-37 792,755	13 273,883
Frais de négociation de titres		-1 858,900	-3 237,462
Résultat net de l'exercice		**96 400,733**	**30 698,211**

UBCI UNIVERS Actions SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF : 0707304 /Q.N.M

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
Arrêté au 31/12/2023 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.23 au 31.12.23	Période du 01.01.22 au 31.12.22
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**96 400,733**	**30 698,211**
a- Résultat d'exploitation	23 224,430	17 309,254
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	112 827,958	3 352,536
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-37 792,755	13 273,883
d- Frais de négociation de titre	-1 858,900	-3 237,462
AN2- Distributions de dividendes	**0,000**	**0,000**
AN3- Transactions sur le capital	**254 114,402**	**-59 279,219**
a- Souscriptions	**448 400,028**	**0,000**
- Capital	493 800,000	0,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-45 399,972	0,000
b- Rachats	**194 285,626**	**59 279,219**
- Capital	208 900,000	66 700,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-14 614,374	-7 420,781
VARIATION DE L'ACTIF NET	**350 515,135**	**-28 581,008**
AN4-Actif Net		
a- En début d'exercice	1 218 587,899	1 247 168,907
b- En fin d'exercice	1 569 103,034	1 218 587,899
AN5-Nombre d'actions		
a- En début d'exercice	13 536	14 203
b- En fin d'exercice	16 385	13 536
VALEUR LIQUIDATIVE	**95,764**	**90,025**
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	**6,37%**	**2,53%**

2024T00178BCFA5